

Ce qui change au 1^{er} septembre 2018

L'intégralité du nouveau règlement intérieur commun est disponible sur le site www.ccdp.fr



A NOTER



L'accueil des enfants

Dès la rentrée scolaire 2018/2019, l'accueil des enfants s'effectuera soit en **demi-journée** ou à la **journée** complète les mercredis, petites vacances scolaires (1 ou 2 semaines selon la structure) et été (5 semaines).

Accueil à partir de 7h15 jusqu'à 9h30 et départ échelonné de 16h30 à 18h30 (pour le midi se référer au règlement intérieur).

Les navettes écoles / Accueil de loisirs le mercredi midi

Des **navettes** seront mises en place pour les enfants des écoles de **Guigneville, Engenville vers l'accueil de Sermaises** et des écoles **d'Ascoux et Dadonville vers Bellecour** (école le mercredi matin car maintien du rythme scolaire à 4.5 jours/semaine).

Inscription et renseignements	Le paiement	
	Modes de paiement	Où?
<p>Où? Auprès du Guichet Unique Education (G.U.E.), situé en Mairie annexe de Pithiviers—1 Place Denis Poisson</p> <p>Renseignements par téléphone : 02.38.32.06.31 par Mail : guichet.unique@ccdp-pithiviers.fr</p> <p>Les dossiers annuels et fiches de réservation sont disponibles sur le site www.ccdp.fr et au GUE.</p> <p>Comment?</p> <ol style="list-style-type: none"> ① Compléter le dossier annuel ② Compléter la fiche de réservation <p>Quand? Selon un calendrier annuel d'inscription et de réservation de chaque période, disponible sur le site internet et dans les accueils de loisirs.</p> <p style="text-align: center;">Inscriptions pour les mercredis de septembre/octobre du 20 juillet au 10 août 2018.</p>	<p>! Prélèvement automatique « Plus de retard de paiement, plus de chèque, plus d'envoi de courrier ou de déplacement... »</p>	<p>Remplir l'imprimé SEPA - Demande de prélèvement lors de l'inscription</p>
	<p>Espèces, Chèque ou carte Bancaire</p>	<p>Trésorerie de Malesherbes</p>
	<p>Carte Bancaire sous 30 jours maximum à réception de la facture</p>	<p>Sur le site internet de la CCDP www.ccdp.fr dans la rubrique « Enfance 3-11 ans—effectuer vos paiements en ligne »</p>
	<p>ANCV CESU (pour les enfants de moins de 6 ans)</p>	<p>A déposer au GUE avant le 5 du mois pour une prise en compte sur le mois en cours ou les suivants</p>



Une facture sera établie par le GUE, par famille à la fin de chaque mois.

Aucun règlement ne pourra être déposé au GUE (sauf ANCV et CESU) et auprès des directeurs d'accueils de loisirs.

Les tarifs

UNE TARIFICATION UNIQUE POUR
LES 4 ACCUEILS DE LOISIRS

ADAPTEE A CHAQUE FAMILLE

	Prix de la journée complète avec repas	Prix de la journée complète avec repas à partir du 2 ^{ème} enfant	1/2 journée avec repas (3/4 du tarif plein)	1/2 journée sans repas (1/2 du tarif plein)
Tarif minimum	3,50€	2,80€	2,63€	1,75€
Taux d'effort (% du Quo-	1,33% du QF	1,33% du QF * 80%	1,33% du QF * 75%	1,33% du QF * 50%
Tarif maximum	16,00€	12,80€	12,00€	8,00€
Tarif extérieur	23,00€	23,00€	17,25€	11,50€
Pénalité absence injustifiée	10,00€ /jour/enfant			

Familles allocataires MSA : une tarification spécifique sera appliquée selon la réglementation en vigueur (à calculer lors de l'inscription avec le Guichet Unique Education).

Exemples de calcul du tarif appliqué:

La famille a un **Quotient Familial de 990** et inscrit ses 2 enfants à la journée complète, la facture sera de : 13.16€ pour le 1^{er} enfant et de 10.53€ pour le 2^{ème} enfant.

$990 \times 1.33\% = 13.16\text{€}$ pour le 1^{er} enfant

$990 \times 1.33\% \times 80\% = 10.53\text{€}$ pour le 2^{ème} enfant

La famille a un **Quotient Familial de 210**, la facture pour une journée d'accueil de loisirs complète sera de 3.50€, soit le tarif minimum.

$210 \times 1.33\% = 2.79\text{€}$ mais le tarif minimum de 3.50€ sera appliqué.

La famille a un **QF de 1500**, la facture pour un journée complète sera de 16.00€, soit le tarif maximum.

$1500 \times 1.33\% = 19.95\text{€}$ mais le tarif maximum de 16.00€ sera appliqué .